



Comité de l'information

Dix-neuvième session

Projet de rapport**I. Introduction**

1. À sa trente-quatrième session, l'Assemblée générale a décidé de reconduire le Comité chargé de l'examen des politiques et des activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information, créé en application de la résolution 33/115 C de l'Assemblée générale du 18 décembre 1978, désigné dès lors sous le nom de Comité de l'information, et de porter sa composition de 41 à 66 membres. Dans sa résolution 34/182 du 18 décembre 1979, l'Assemblée priait le Comité de l'information :

- a) De poursuivre l'examen des politiques et activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information, compte tenu de l'évolution des relations internationales, notamment au cours des deux dernières décennies, et des impératifs de l'instauration du nouvel ordre économique international et d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication;
- b) D'évaluer et de suivre les efforts déployés et les progrès réalisés par le système des Nations Unies dans le domaine de l'information et des communications;
- c) De promouvoir l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication plus juste et plus efficace, destiné à renforcer la paix et la compréhension internationale et fondé sur la libre circulation et une diffusion plus large et mieux équilibrée de l'information, et de faire des recommandations sur ce sujet à l'Assemblée générale;»

et priait le Comité et le Secrétaire général de lui présenter un rapport à sa trente-cinquième session.

2. À sa trente-cinquième session, l'Assemblée générale, dans sa résolution 35/201 du 16 décembre 1980, a exprimé sa satisfaction des travaux du Comité de l'information, approuvé son rapport ainsi que les recommandations de son groupe de travail ad hoc¹, réaffirmé le mandat qu'elle avait confié au Comité dans sa résolution 34/182 et décidé de porter de 66 à 67 le nombre de membres du Comité. À sa session d'organisation de 1980, le Comité a décidé que le principe du roulement géographique s'appliquerait à tous les membres de son bureau, qui seraient élus pour un mandat de deux ans.

3. De sa trente-sixième à sa cinquantième session, l'Assemblée générale a de nouveau exprimé sa satisfaction des travaux du Comité, approuvé ses rapports² et ses recommandations et réaffirmé le mandat qu'elle lui avait confié dans sa résolution 34/182, 36/149 B, 37/94 B, 38/82 B, 39/98 A, 40/164 A, 41/68 A, 42/162, 43/60, 44/50, 45/76, 46/73 B, 47/73 B, 48/44 B, 49/38 B et 50/31 B). À sa cinquante et unième session, l'Assemblée a pris acte du rapport du Comité³ et fait siennes les recommandations qu'il avait adoptées par consensus (résolutions 50/138 A et B du 13 décembre 1996). Elle a aussi prié le Comité de lui présenter un rapport à sa cinquante-deuxième session.

4. À sa trente-neuvième session, l'Assemblée générale a nommé deux nouveaux membres du Comité, à savoir la Chine et le Mexique; à sa quarante et unième session, l'Assemblée générale a nommé Malte membre du Comité; à sa quarante-troisième session, elle a nommé la Hongrie, l'Irlande

et le Zimbabwe membres du Comité et, à sa quarante-quatrième session, le Népal.

5. À sa quarante-cinquième session, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Comité, de porter de 74 à 78 le nombre des membres du Comité et a nommé la Jamaïque, la République islamique d'Iran, la Tchécoslovaquie et l'Uruguay membres du Comité. Elle a également décidé de nommer au Comité la République socialiste soviétique de Biélorussie, avec effet immédiat, pour pourvoir le siège précédemment occupé par la République démocratique allemande.

6. À sa quarante-sixième session, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Comité, de porter de 78 à 79 le nombre des membres du Comité et a nommé le Burkina Faso membre du Comité.

7. À sa quarante-septième session, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Comité, de porter de 79 à 81 le nombre des membres du Comité et a nommé la République de Corée et le Sénégal membres du Comité.

8. À sa quarante-huitième session, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Comité, de porter de 81 à 83 le nombre des membres du Comité et a nommé le Gabon et Israël membres du Comité.

9. À sa quarante-neuvième session, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Comité, de porter de 83 à 88 le nombre des membres du Comité et a nommé l'Afrique du Sud, le Belize, la Croatie, le Kazakhstan et la République tchèque membres du Comité.

10. À sa cinquantième session, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Comité, de porter de 88 à 89 le nombre des membres du Comité et a nommé la République populaire démocratique de Corée membre du Comité.

11. Le Comité de l'information se compose des États membres suivants :

Afrique du Sud	Chypre
Algérie	Colombie
Allemagne	Congo
Argentine	Costa Rica
Bangladesh	Côte d'Ivoire
Bélarus	Croatie
Belgique	Cuba
Belize	Danemark
Bénin	Égypte
Brésil	El Salvador
Bulgarie	Équateur
Burkina Faso	Espagne
Burundi	États-Unis d'Amérique

Éthiopie
Fédération de Russie
Finlande
France
Gabon
Ghana
Grèce
Guatemala
Guinée
Guyana
Hongrie
Inde
Indonésie
Iran (République islamique d')
Irlande
Israël
Italie
Jamaïque
Japon
Jordanie
Kazakhstan
Kenya
Liban
Malte
Maroc
Mexique
Mongolie
Népal
Niger
Nigéria
Pakistan

Pays-Bas
Pérou
Philippines
Pologne
Portugal
République arabe syrienne
République populaire démocratique de Corée
République tchèque
République-Unie de Tanzanie
Roumanie
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Sénégal
Singapour
Slovaquie
Somalie
soudan
Sri Lanka
Togo
Trinité-et-Tobago
Tunisie
Turquie
Ukraine
Uruguay
Venezuela
Viet Nam
Yémen
Yougoslavie
Zaïre
Zambie
Zimbabwe

II. Questions d'organisation

A. Ouverture de la session

12. La séance d'organisation de la dix-neuvième session du Comité s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies le 13 mai 1997. La session a été ouverte par le Président sortant, M. Ivan Maximov (Bulgarie).

13. À la même séance, le Comité a élu les membres de son bureau, à l'exception du troisième vice-président, qui a été élu par acclamation le 14 mai (voir par. 15). Le nouveau président et le Sous-Secrétaire général à l'information ont fait des déclarations (voir annexes I et II). Le Comité a aussi entendu un exposé informel du Président de l'Équipe spéciale sur la réorientation des activités d'information des Nations Unies (constitué par le Secrétaire général), M. Mark Malloch Brown, qui a rappelé les objectifs des travaux de l'Équipe; celle-ci suivrait de près les délibérations de la session afin d'y puiser des indications directrices.

14. Le Bureau, les représentants des groupes régionaux, le Groupe des 77 et, associée à celui-ci, la Chine, ayant proposé que le Comité ait la possibilité d'étudier les dispositions que le Secrétaire général recommande de prendre pour réorienter les activités d'information des Nations Unies, de même que le rapport de l'Équipe spéciale chargée d'étudier cette question, le Comité a décidé par consensus, après un débat auquel ont pris part 14 États Membres, de diviser sa session en deux parties. Il a été décidé que la première partie se tiendrait du 13 au 19 mai 1997 et la seconde au début du mois de septembre suivant, les États Membres pouvant faire des déclarations durant cette seconde partie.

B. Élection du bureau

15. Le Comité a élu pour constituer son bureau de 1997-1998, en respectant le principe du roulement géographique, les personnes dont les noms suivent:

Président :	M. José Alberto de Sousa (Portugal)
Vice-Présidents :	M. Holger Martinsen (Argentine) Mme Maria Laose (Nigéria) M. Salman Abbasy (Pakistan)
Rapporteur :	M. Alyaksei Skrypko (Bélarus)

C. Adoption de l'ordre du jour provisoire et du programme de travail

16. À sa séance d'organisation, le Comité a adopté, sans opposition, l'ordre du jour et le programme de travail suivants (A/AC.198/1997/1) :

1. Ouverture de la session.
2. Élection des membres du bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail.
4. Déclaration du Président.
5. Déclaration du Sous-Secrétaire général.
6. Débat général et examen des questions de fond :
 - a) Promotion de l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication plus juste et plus efficace, destiné à renforcer la paix et la compréhension internationale et fondé sur la libre circulation et une diffusion plus large et mieux équilibrée de l'information;
 - b) Poursuite de l'examen des politiques et activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information, compte tenu de l'évolution des relations internationales et des impératifs de l'instauration du nouvel ordre économique international et d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication;
 - c) Évaluation et suivi des efforts déployés et des progrès réalisés par le système des Nations Unies dans le domaine de l'information et des communications.
7. Établissement et adoption du rapport que le Comité présentera à l'Assemblée générale à sa cinquante-deuxième session.

17. Le Comité a tenu les séances de fond de sa dix-neuvième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies, du 13 au 19 mai 1997. Il a repris sa session pendant une séance le 3 septembre 1997.

18. Pour l'examen du point 6 de l'ordre du jour, le Comité était saisi des rapports du Secrétaire général sur: a) l'évaluation de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld (A/AC.198/1997/2 et Add.1); b) l'examen des publications du Département de l'information (A/AC.198/1997/3); c) l'examen des publications produites par le Département de l'information dans le domaine du développement (A/AC.198/1997/4);

d) l'intégration des centres d'information des Nations Unies à des bureaux extérieurs du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) (A/AC.198/1997/5); e) l'évaluation des centres d'information des Nations Unies (A/AC.198/1997/6); f) les activités du Comité commun de l'information des Nations Unies (A/AC.198/1997/7); et g) les observations et suggestions présentées par les États membres des organisations internationales sur les moyens de poursuivre le développement des infrastructures et des capacités des pays en développement en matière de communication (A/AC.198/1997/8). Le Comité était également saisi de trois documents de séance officiels : Département de l'information — ses fonctions essentielles; questionnaire envoyé aux directeurs des centres d'information des Nations Unies; et questionnaire envoyé aux partenaires des centres d'information des Nations Unies.

19. Pour la reprise de sa session tenue le 3 septembre 1997, le Comité était saisi également d'un document de séance contenant une note à l'intention du Comité, dans laquelle le Secrétaire général transmettait ses propositions concernant les mesures à prendre dans le contexte de la réorientation des activités d'information des Nations Unies, ainsi que d'un document de séance contenant le rapport de l'Équipe spéciale sur la réorientation des activités d'information des Nations Unies, intitulé «Optique mondiale, approches locales : une stratégie de communication pour l'Organisation des Nations Unies».

D. Observateurs

20. Les États Membres ci-après ont participé à la session en qualité d'observateurs : Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Canada, Émirats arabes unis, Érythrée, ex-République yougoslave de Macédoine, Jamahiriya arabe libyenne, Kirghizistan, Lesotho, Luxembourg, Ouzbékistan, Saint-Siège, Suède, Suriname et Turkménistan.

21. Des représentants de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds monétaire international (FMI), l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Organisation de l'unité africaine (OUA) étaient également présents.

E. Questions diverses

22. Le Président a informé le Comité que la République de Géorgie avait demandé à devenir membre du Comité.

III. Débat général et examen des questions de fond

A. Première partie de la dix-neuvième session (13-19 mai 1997)

23. Au cours du débat général, des déclarations ont été faites par les États suivants membres du Comité : Algérie, Argentine, Bangladesh, Bélarus, Brésil, Bulgarie, Chine, Cuba, Égypte, Équateur, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Ghana, Guyana, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande (au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États), Israël, Jamaïque (au nom des États membres de la Communauté des Caraïbes), Maroc, Mexique, Nigéria, Pays-Bas (au nom de l'Union européenne), Philippines, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique populaire de Corée, République-Unie de Tanzanie (au nom du Groupe des 77), Soudan, Tunisie, Ukraine, Uruguay et Zimbabwe. Une déclaration a également été faite par les observateurs de l'ex-République yougoslave de Macédoine et des Émirats arabes unis. Il a été donné lecture d'un message du Sous-Directeur général de l'UNESCO pour le secteur de la communication, de l'information et de l'informatique.

24. En abordant les questions de fond dont le Comité était saisi, tous les intervenants ont déclaré que leur gouvernement était sincèrement résolu à garantir la liberté de la presse et la liberté de l'information, libertés fondamentales indispensables à la démocratie et au développement. Ils ont condamné les attaques perpétrées contre les journalistes où qu'ils soient et ont rendu hommage à ceux qui avaient été tués dans l'exercice de leur profession. De nombreuses délégations ont rappelé l'importante célébration de la Journée mondiale de la liberté de la presse le 2 mai 1997, un des intervenants qualifiant de « remarquable » le programme organisé par le Département de l'information. Plusieurs autres intervenants ont vivement appuyé les séminaires organisés par le Département à l'intention de la presse régionale, en coopération avec l'UNESCO, et ils ont noté le rôle positif que ces séminaires jouaient en faveur de la promotion de médias indépendants et pluralistes. Les intervenants ont apprécié l'appui apporté par le Département à un séminaire analogue qui doit se tenir à Sofia, en septembre 1997, à l'intention des pays d'Europe centrale et de l'Est.

25. Un certain nombre d'intervenants ont fait observer que la question d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication, basé sur des échanges libres et équilibrés de l'information, continuait de revêtir une grande importance

dans un monde où les disparités étaient vastes en matière de progrès technologiques et où l'écart entre les pays développés et pays en développement ne cessait de croître. Ils considéraient qu'il était essentiel de mettre les avantages procurés par la révolution de l'information à la disposition des pays en développement. Ils ont dit que les médias devaient servir la cause de la démocratie, du développement et de la paix de façon impartiale. Plusieurs intervenants ont dit que l'information ne devait pas saper les valeurs, déformer les faits ni faire preuve de préjugés défavorables contre des pays dotés de systèmes et de valeurs différents.

26. Traitant des politiques et activités d'information des Nations Unies, tous les intervenants ont appuyé la vue selon laquelle les programmes de communication, la promotion des objectifs de l'Organisation et la diffusion d'informations visant à projeter une image positive de l'Organisation sous tous ses aspects étaient les priorités du Département de l'information. Une délégation, parlant au nom d'un groupe, a dit qu'il fallait s'attacher d'urgence à renforcer le rôle de l'information dans le cadre du système des Nations Unies. Renforcer les capacités de l'Organisation de relever les défis du XXI^e siècle dans le domaine de l'information constituait une priorité, selon un autre intervenant.

27. De nombreuses délégations ont fait savoir qu'elles comprenaient qu'il était nécessaire de réformer l'Organisation des Nations Unies, y compris le Département de l'information. Une délégation, parlant au nom d'un vaste groupe appuyant les efforts de réforme du Secrétaire général, a mis l'accent sur l'importance des activités de plaidoyer du Département visant à gagner l'appui des gens en faveur de l'Organisation des Nations Unies. Selon les termes d'une autre délégation, il était important de diffuser les bonnes nouvelles relatives à l'Organisation. Tous les intervenants estimaient que les ressources disponibles devaient être à la mesure du message à communiquer.

28. Toutes les délégations ont pris note du fait que l'Équipe spéciale sur la réorientation des activités d'information des Nations Unies présenterait ses recommandations en juillet 1997. Une délégation, parlant au nom d'un vaste groupe, ainsi qu'un certain nombre d'autres intervenants, ont souligné qu'il convenait de demander aux États Membres leurs vues sur toute réforme proposée du Département de l'information. Ils considéraient en conséquence que les membres du Comité de l'information devaient coopérer étroitement avec l'Équipe spéciale afin d'assurer la transparence du processus de réforme. Comme un intervenant l'a dit, le consentement et l'appui des États Membres était une condition sine qua non pour la réussite du processus de réforme en cours de l'Organisation. Un certain nombre d'intervenants se sont demandé si la composition de l'Équipe spéciale lui permettrait d'étudier

comme il convient les intérêts différents de tous les États Membres et d'établir des recommandations objectives. Une délégation a proposé que des spécialistes des médias originaires de pays en développement soient ajoutés à l'Équipe spéciale. Certains intervenants avaient aussi le sentiment que le Comité de l'information devrait être représenté auprès de l'Équipe spéciale par son bureau ou son président.

29. Un représentant a fait observer que la réforme n'était pas une fin en soi et ne saurait refléter uniquement les vues d'un pays ou d'un groupe de pays, et que le Comité de l'information devait approuver toutes nouvelles propositions relatives à la structure du Département de l'information avant leur application. Un autre représentant a rappelé que la réforme du Département, qui avait été entreprise quelque 10 années auparavant, avait été un échec et espérait qu'un tel échec ne se reproduirait pas. Plusieurs délégations ont dit qu'il importait que l'Équipe spéciale travaille en étroite contact avec des hauts responsables du Département pour formuler ses recommandations. De l'avis d'une délégation, le chef du Département devait être consulté sur toute réforme de son département et plusieurs délégations ont estimé qu'il ne devait pas y avoir contraction ou élimination de programmes dans un département qui était l'objet, au sein de l'Organisation, d'un large consensus.

30. Une délégation, parlant au nom d'un groupe important de pays, a déclaré qu'avant que le nom de Département de l'information ne soit modifié, les États Membres devaient s'exprimer et être informés des raisons d'une telle proposition et son effet sur les programmes et activités existants. Un autre représentant a fait valoir fermement qu'une modification du nom ou toute autre mesure concernant le Département de l'information devait être approuvée par l'Assemblée générale. Plusieurs autres délégations ont estimé que le rôle du Département ne devait pas se borner à assurer la liaison entre l'Organisation et les médias. Un représentant a estimé que, fort de son mandat, le Département devait jouer un rôle moteur et non pas auxiliaire dans l'obtention d'un large appui, dans le monde entier, à la cause du développement. À ce sujet, une délégation a fait observer que le programme d'information était autant un programme de fond que tout autre programme, économique, humanitaire ou autre, et que le Département n'était en aucune façon un service d'appui ou un service administratif. Plusieurs autres représentants ont soutenu ce point de vue.

31. Plusieurs représentants ont estimé que toute modification de la structure du Département devait tenir compte des mandats confiés par l'Assemblée générale; procéder autrement, selon les termes employés par un intervenant, serait «faire fi» des instructions de l'Assemblée. Un autre orateur a fait observer qu'un grand nombre des fonctions du Départe-

ment lui avaient été confiées par l'Assemblée générale elle-même et que toute modification, qui risquait d'affecter le mandat ainsi confié, supposait l'agrément du plus grand nombre possible d'États Membres. Il s'est déclaré convaincu que le Secrétaire général veillerait à ce que l'Équipe spéciale consulte les États Membres. Un autre intervenant a demandé une plus grande transparence en ce qui concerne les travaux non financés par le budget, qui entraînaient pour le Département d'énormes dépenses. Une autre délégation a estimé qu'elle n'accepterait pas une réduction de l'utilisation du russe dans le contexte de la réforme, tandis que plusieurs autres ont également souligné l'importance du multilinguisme et de la diffusion de l'information en arabe. Plusieurs délégations ont souligné que l'objectif de la réforme ne devait pas se borner à une réduction des dépenses, mais était au contraire d'accroître l'efficacité et de «faire plus avec moins».

32. À ce sujet, de nombreuses délégations ont félicité le Département de l'information d'être parvenu à satisfaire la demande grandissante d'information et de fournir un service avec efficacité et compétence dans l'actuelle crise financière. Elles ont réaffirmé leur appui à une gestion dynamique et pragmatique du Département et à sa conception novatrice de ses tâches en fait d'information et ont remercié la totalité du personnel du Département de son dévouement. Selon un représentant, la direction et le personnel du Département méritaient d'être félicités des efforts qu'ils déployaient sans relâche pour améliorer l'image des Nations Unies et pour les normes de compétences professionnelles dont ils avaient toujours fait preuve dans l'accomplissement de leurs fonctions. Ce même représentant a proposé que l'on examine avec soin les structures et les méthodes nouvelles de travail mises au point par le Département au cours des dernières années avant de développer ou d'introduire de nouvelles recommandations portant sur sa réforme. Un autre représentant a déclaré que le Département avait déjà commencé à se rénover, créant ainsi les conditions propices à une future réforme.

33. Un certain nombre de représentants ont souligné l'importance de l'action que menait le Département pour diffuser l'information auprès des pays en développement. Ils ont estimé aussi que comme on vivait à l'ère de l'information, le Département devait être renforcé et que le processus de réforme devait donc chercher à fortifier et non affaiblir les fonctions du Département. Une autre délégation, parlant au nom d'un groupe nombreux d'États Membres, a déclaré que le Département devait conseiller d'autres départements ou missions sur les moyens d'intégrer dans leur travail une politique de l'information ayant l'impact le plus large. Une délégation, parlant également au nom d'un groupe nombreux d'États Membres, a formulé des suggestions précises à l'intention de l'Équipe spéciale, parmi lesquelles l'idée que

la libre circulation d'une information actuelle et exacte, tenant compte de la diversité linguistique de l'Organisation, devait rester la première fonction du Département et que la diffusion de l'information utile au sujet des Nations Unies et de ses programmes restait une activité essentielle du Département, en particulier dans les pays en développement. Ce représentant espérait également que l'Équipe spéciale prendrait bonne note de toutes les suggestions exprimées à la session en cours du Comité de l'information et il avait des raisons d'être satisfait de la volonté de l'Équipe spéciale de poursuivre les consultations avec les États Membres de façon que les opinions de toutes les délégations puissent être entendues. Il a également déclaré que les réformes devaient chercher avant tout à rendre le Département de l'information plus efficace, plus productif, plus imaginatif, et ne pas se borner à réduire ou éliminer des activités ou des programmes utiles uniquement pour faire des économies. Un représentant a déclaré que les États Membres ne devaient pas s'attendre à ce que le Département les persuade de l'utilité de l'Organisation, cette tâche étant celle des représentants permanents. Il a déclaré que l'Équipe spéciale devait proposer des moyens de renforcer encore la capacité du Département de servir les besoins des pays et des peuples. À ce sujet, il était satisfait de voir que le Représentant permanent du Chili auprès de l'ONU était membre de l'Équipe spéciale.

34. Un certain nombre de délégations ont souligné l'importance de la coordination, par le Département, de certaines des activités qui lui sont confiées au sujet de la mission et des fonctions de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la paix et de la sécurité ainsi que du développement économique et social, y compris par exemple les programmes spéciaux sur la Palestine, la décolonisation, la préservation de l'environnement et les activités de développement. Se déclarant satisfaites de l'excellent programme réalisé par le Département pour marquer le dixième anniversaire de la catastrophe de Tchernobyl, plusieurs délégations ont souligné qu'il importait de continuer de diffuser l'information sur les retombées de cette catastrophe. Une autre délégation a déclaré que le Département méritait que l'on salue le rôle important qu'il avait joué dans la lutte couronnée de succès contre l'apartheid en Afrique du Sud. Un intervenant a félicité le Département de sa coopération avec l'Université Columbia lors de la récente Table ronde sur la communication pour la promotion de la paix, du développement, de la démocratie et du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans le Village mondial.

35. De nombreux représentants, y compris un qui parlait au nom de plusieurs autres, a souligné l'importance critique de l'élément «information» dans les missions de maintien de la paix des Nations Unies et ont vigoureusement soutenu la

participation du Département aux toutes premières phases de l'organisation de ces missions. Un représentant a estimé que le maintien de la paix était un thème essentiel pour une bonne diffusion de l'information et a appuyé la demande du Secrétaire général au sujet d'un «journalisme préventif». Plusieurs délégations ont accueilli avec satisfaction le mécanisme consultatif interdépartemental qui se réunit régulièrement pour examiner le volet «information» des opérations de maintien de la paix. Un représentant parlant au nom d'un groupe de pays a expressément remercié le Département d'avoir, en mars 1997, organisé, avec le Département des opérations de maintien de la paix, le séminaire sur les politiques et pratiques d'information dans les missions sur le terrain.

36. De nombreux représentants ont marqué leur appui au maintien et au renforcement des centres d'information des Nations Unies et ont déploré toute réduction des ressources qui compromettrait leur importante mission. Un représentant, au nom d'un groupe de pays, a déclaré que l'Organisation des Nations Unies devait avoir «une voix et un visage» dans les pays et les régions, de par le monde, et à cette fin a affirmé que les centres d'information des Nations Unies étaient bien un élément essentiel de l'action menée par l'ONU. Une autre délégation voyait dans ces centres d'information le pilier de l'action d'information menée pour susciter l'intérêt de l'opinion publique pour l'Organisation et sensibiliser les peuples du monde entier aux questions internationales. Il a estimé que les centres des Nations Unies faisaient du bon travail alors que leurs ressources diminuaient. Un autre a déclaré que les fonctions de ces centres d'information devaient être beaucoup plus larges et ne pas se borner à servir de simples dépositaires des documents de l'ONU. Plusieurs observateurs ont souligné l'intérêt particulier des centres comme source d'information pour les pays en développement. En soulignant aussi cet aspect, une délégation a déclaré que dans ces pays, les centres d'information des Nations Unies étaient le seul point où on pouvait se procurer les très utiles documents des Nations Unies. Il a déclaré aussi que, dans les pays en développement, il fallait tout particulièrement s'attacher à intégrer les innovations technologiques dans l'action des centres d'information des Nations Unies, pour en faire des modèles d'application des technologies de pointe à l'information, auprès de peuples qui n'ont pas de telles ressources.

37. Un autre intervenant a déclaré que sa délégation attachait une grande importance à l'activité des centres d'information des Nations Unies et au volet «information» dans les pays dont l'économie était en transition. Il a ainsi souligné l'efficacité accrue et les précieuses activités d'information du bureau des Nations Unies à Minsk, qui avait déclenché dans le public un vif intérêt pour l'ONU. Une

délégation s'est déclarée satisfaite de l'action du Centre des Nations Unies à Moscou, mais a regretté son manque d'effectifs, et a estimé en particulier que le poste de directeur de ce centre devait être reclassé. Des intervenants se sont déclarés satisfaits du bon travail fait par les centres d'information des Nations Unies à Jakarta, Mexico et Khartoum. Au sujet de cette dernière ville, un orateur a déclaré que les centres d'information des Nations Unies devaient signaler les évolutions positives constatées dans les régions qu'ils servaient.

38. Sur la question de l'intégration des centres d'information des Nations Unies dans les bureaux extérieurs du PNUD, de nombreuses délégations ont déclaré que cette intégration devait être envisagée au cas par cas, en tenant compte des vues des pays hôtes. Un représentant, estimant que les centres d'information des Nations Unies étaient pour l'Organisation, autant «de fenêtres ouvertes sur le monde», a montré que cette intégration posait plusieurs problèmes tant administratifs que de fond. Il estimait donc que le processus devait être examiné avec soin par les États Membres, qui étaient en fin de compte les usagers, et non pas par des acteurs non gouvernementaux, et a ajouté que le Département ne pouvait être réformé par des gens qui lui étaient étrangers. Un intervenant a soulevé la question de la perte d'efficacité des centres d'information des Nations Unies dans certains pays, y compris le sien, après leur intégration dans les bureaux extérieurs du PNUD et a demandé que soit rétablie l'indépendance du centre d'information des Nations Unies à Dhaka. Une autre délégation a déclaré, concernant l'organigramme du Département de l'information, en particulier les centres des Nations Unies et la Bibliothèque Dag Hammarskjöld, que sa délégation avait de graves réserves au sujet des suggestions concernant la privatisation de ces services ou la délégation de leur gestion à des organismes autres que l'ONU, qui compromettraient leur indépendance, leur crédit et leur objectivité.

39. Une délégation, parlant au nom d'un groupe, a dit que l'intégration était utile dans certains cas; toutefois les centres d'information des Nations Unies devraient opérer séparément si cela leur permettait de mieux s'acquitter de leurs tâches. Elle a en outre loué le centre d'information de Port-of-Spain qui a joué un rôle important dans une région formée de pays très dispersés et a recommandé une nouvelle fois que le bureau du PNUD à la Jamaïque soit doté des capacités nécessaires pour compléter les activités du centre. Elle a estimé par ailleurs que les centres d'information devraient pouvoir fournir des informations aux organismes des Nations Unies à leurs sièges respectifs et que leurs porte-parole devraient participer aux préparatifs de fond et au traitement des questions. Un intervenant a dit qu'il fallait continuer à renforcer les centres d'information intégrés et permettre à leurs directeurs d'avoir davantage accès à des renseignements

de fond poussés sur des questions très diverses. Une délégation a estimé que le Département de l'information et le PNUD devaient coopérer plus étroitement grâce au mécanisme de haut niveau déjà en place, le Département devait s'acquitter complètement de sa tâche en matière d'information et qu'il devait être consulté lors de la sélection et de l'évaluation du travail des représentants résidents/coordonnateurs résidents qui faisaient également fonction de directeurs des centres.

40. Une délégation a estimé qu'il fallait considérer d'un oeil frais les centres d'information des Nations Unies. À cette fin, l'Équipe spéciale pourrait peut-être étudier cinq ou six centres donnés pour en discerner les qualités et les défauts. Une autre délégation, parlant au nom d'un large groupe, a jugé que l'Équipe spéciale devait envisager la possibilité d'axer davantage le rôle des centres d'information sur des questions intéressant les divers pays, que les centres devraient disposer de ressources suffisantes pour mener à bien leurs tâches principales et qu'ils devraient être intégrés lorsque cela paraissait judicieux et profitable.

41. En ce qui concernait l'utilisation de technologies nouvelles pour communiquer le message des Nations Unies, de nombreux orateurs ont indiqué qu'ils appréciaient les efforts déployés par le Département pour diffuser électroniquement l'information afin d'accroître le rayon d'action des Nations Unies et de réaliser des économies. Un intervenant a fait observer que le Département, mû par une impulsion nouvelle, cherchait à utiliser les moyens les plus modernes pour mener à bien ses activités. Un autre a félicité le Département de faire appel aux technologies modernes de communication et de s'être en particulier attaché à étoffer la page d'accueil des Nations Unies sur Internet, et la Bibliothèque Dag Hammarskjöld d'utiliser des technologies modernes. Un orateur a noté avec une vive satisfaction que la page d'accueil des Nations Unies était maintenant présentée sur Internet en français et en espagnol et non plus seulement en anglais. De nombreux intervenants ont toutefois souligné qu'il importait de continuer à diffuser des informations par la voie des médias traditionnels pour répondre aux besoins des pays technologiquement moins avancés. À cet égard, une délégation a appuyé l'opinion du Comité administratif de coordination qui estimait, à propos de l'accès universel à des services fondamentaux de communication et d'information, que les Nations Unies devaient aider les pays en développement à bénéficier eux aussi des fruits de la révolution de l'information.

42. Un certain nombre de délégations ont parlé de la façon dont les publications du Département communiquaient le message des Nations Unies. Plusieurs ont exprimé leur ferme appui aux publications du Département consacrées au développement, dont Development Business, Development

Update, La Chronique de l'ONU, Afrique : Relance et UN Briefing Papers, qui, à leur avis, pouvaient contribuer à mobiliser davantage les esprits en faveur du développement. Une délégation était particulièrement satisfaite que Development Business puisse déboucher sur des possibilités commerciales; une autre a estimé que cette publication devrait être disponible sur Internet. Un orateur pensait que le Département devrait envisager de créer une publication quotidienne ou hebdomadaire qui contiendrait les renseignements les plus importants sur les travaux du système des Nations Unies. Une délégation a parlé du succès de publications telles que les Livres bleus et La Chronique de l'ONU qui avaient été améliorées.

43. En ce qui concernait la Bibliothèque Dag Hammarskjöld, une délégation a particulièrement apprécié la réforme déjà en cours au sein de la Bibliothèque et a jugé très bonne l'étude réalisée par des consultants. Un autre orateur s'est félicité des recommandations contenues dans l'étude et a constaté avec satisfaction que le Secrétaire général leur avait donné son aval. Il espérait donc que l'Équipe spéciale se servirait de cette évaluation pour renforcer encore les fonctions de la Bibliothèque. Une délégation, parlant au nom d'un large groupe, a fait observer que cette évaluation contenait de nombreuses propositions utiles et qu'il faudrait en appliquer les divers points sans tarder. Plusieurs délégations se sont déclarées satisfaites des programmes de formation de la Bibliothèque qui leur avaient été très profitables et ont remercié le personnel des services de référence qu'il continuait d'apporter. Une délégation a exprimé l'espoir que la Bibliothèque se verrait allouer des ressources proportionnelles au travail qu'elle effectuait.

44. Un certain nombre de délégations ont beaucoup apprécié les services que le Département de l'information fournissait à ses correspondants. Une délégation, parlant au nom d'un groupe, a dit que les résumés quotidiens et les communiqués de presse étaient particulièrement utiles aux petites délégations; c'était donc une pratique à maintenir. Plusieurs ont mentionné qu'il importait de cibler l'information sur de petites et moyennes organisations de médias, en particulier dans le monde en développement. À cet égard, une délégation a loué le Département d'avoir établi des liens avec divers médias du monde. Une délégation s'est particulièrement arrêtée sur les programmes de formation du Département destinés à des professionnels des médias dans les pays en développement, y compris des journalistes palestiniens, et a exprimé l'espoir que le Département continuerait à jouer un rôle de pionnier dans ce domaine. Une autre a félicité le Département d'avoir organisé le Forum mondial sur la télévision.

45. Une délégation, parlant au nom d'un groupe, a estimé que l'Équipe spéciale devait envisager d'améliorer l'accès de la presse à des sources fiables d'information au sein du Secrétariat. Elle a dit également que le Bureau du porte-parole du Secrétaire général devait exprimer avec force la position du Secrétaire général et devrait d'avance présenter l'information sous une forme exploitable par les médias. Elle a ajouté qu'il continuerait d'incomber au Département de l'information dans son ensemble de fournir aux médias d'autres formes d'informations factuelles. Une autre délégation, parlant au nom d'un groupe, a félicité le Département de s'efforcer de tenir compte de la diversité linguistique dans la diffusion de l'information et l'a loué à ce propos des communiqués de presse qu'il publiait dans les deux langues de travail de l'ONU et qui devraient, estimait-elle, être diffusés sur Internet.

46. Plusieurs délégations ont constaté aussi avec satisfaction que les programmes de radio du Département étaient multilingues et ont parlé en particulier des programmes en espagnol et en portugais. Un orateur a dit que sa délégation avait activement oeuvré avec le Département à la production du programme en portugais pour la radio des Nations Unies, collaboration fructueuse qui méritait d'être poursuivie à l'avenir. Une autre délégation, parlant au nom d'un large groupe, a souligné que la radio restait dans les Caraïbes le moyen d'information le plus important du fait de ses usages multiples et a demandé que le Département renforce son Groupe de la radio pour les Caraïbes. Plusieurs orateurs ont souligné le rôle central que jouait la radio dans les pays en développement, moyen le plus accessible à leur population, et ont insisté à cet égard sur la nécessité de renforcer les services de radio du Département. Une autre délégation a noté les innovations introduites par le Département telles que les discussions radiodiffusées en direct sur les problèmes du monde entre le Secrétaire général et des journalistes de réseaux radiophoniques des cinq continents. Une délégation a estimé qu'il fallait fournir au Département les ressources financières nécessaires pour ses programmes de radio.

47. Une délégation a protesté contre la violation de sa souveraineté nationale que constituaient les émissions de radio et de télévision qu'un autre pays dirigeait spécifiquement contre son pays à des fins subversives. Son pays continuerait à adopter les mesures nécessaires pour protéger sa souveraineté et sa dignité.

48. Une délégation, parlant au nom d'un groupe, a félicité le Département des visites guidées qu'il organisait et a exprimé l'espoir que les visiteurs seraient autorisés, dans le cadre de ces visites, à couvrir le plus de terrain possible au Siège, et notamment à se rendre dans les salles de l'As-

semblée générale et du Conseil de sécurité, même lorsque ces organes siégeaient.

49. Plusieurs délégations ont insisté sur la contribution positive qu'apportait le Comité commun de l'information des Nations Unies (CCINU) en mettant au point le message commun des Nations Unies. Une autre délégation a estimé qu'on pouvait, dans le cadre de la réforme, renforcer le rôle de ce comité de manière qu'il puisse servir à coordonner la stratégie de l'information dans le système des Nations Unies.

50. Après le débat, le Comité a poursuivi ses délibérations sur son programme de travail à venir.

51. Une délégation, parlant au nom d'un large groupe, a fait savoir que ce groupe s'était réuni pour discuter de divers aspects des travaux du Comité. Sans avoir nullement l'intention de mettre en doute la crédibilité du groupe composé du Bureau du Comité, des représentants des groupes régionaux, du Groupe des 77 et de la Chine, le groupe au nom duquel cette délégation s'exprimait estimait que les décisions intéressant les questions de fond devaient être prises au sein du Comité plutôt qu'au sein du Bureau «élargi». Il faudrait donc convoquer un groupe de travail informel qui ferait des recommandations fermes et satisfaisantes pour tous sur la réforme du Département, ainsi que sur les projets de résolution que devait adopter le Comité. Cette délégation a dit en outre que la composition du Bureau devait être limitée à celle du Bureau élu bien que le Président puisse à son avis inviter d'autres membres du Comité à participer aux travaux sur la base d'une répartition géographique équitable. Un certain nombre d'autres délégations ont appuyé cette position générale.

52. Une délégation a précisé que c'étaient les méthodes de travail du Comité de l'information plus que l'oeuvre de réforme de l'Équipe spéciale qui étaient à l'examen. À son avis, avis d'ailleurs partagé par une autre délégation, ces deux questions ne devaient pas être liées. Plusieurs délégations n'ont pas considéré que les travaux du Groupe composé du Bureau du Comité, des représentants des groupes régionaux, du Groupe des 77 et de la Chine avaient été couronnés de succès. Un orateur a souligné l'importance des activités du Comité et a déclaré qu'il fallait procéder à de nouvelles délibérations avant la reprise de la session en septembre.

53. Une autre délégation, parlant au nom d'un groupe de nombreux États membres, a déclaré que le bureau du Comité, les représentants des groupes régionaux et le Groupe des 77 et la Chine avaient conduit leurs travaux de manière franche et transparente, avec la participation de tous les groupes régionaux. Le groupe en question se réunissait avant tout pour tenir des consultations et à des fins d'information et aucune décision de fond n'était prise lors de ses réunions. Le Bureau

élargi fonctionnait bien depuis un certain nombre d'années et avait fait un bon travail. Il importait de préserver le consensus qui avait jusque-là régné au sein du Comité. L'intervenant avait conscience que le processus de réforme avait suscité des craintes et des doutes. Néanmoins, selon les délégations qu'il représentait, les membres du Comité avaient eu la possibilité d'exprimer leurs vues lors du débat général, et à présent, il fallait laisser l'Équipe spéciale faire son travail. Les membres de l'Équipe avaient clairement affirmé qu'ils étaient ouverts aux suggestions et ce ne sont pas les consultations qui avaient manqué. Le meilleur moment pour examiner les travaux de l'Équipe spéciale était la reprise de la dix-neuvième session du Comité, prévue pour septembre, car les recommandations éventuelles pourraient s'inscrire dans le contexte de l'ensemble du processus de réforme. L'intervenant a demandé que toutes les décisions portant sur les questions de fond soient reportées jusque-là.

54. Plusieurs délégations ont appuyé ce point de vue. Un intervenant a déclaré que les résolutions adoptées par le Comité lors des sessions précédentes avaient toujours reflété les souhaits et recommandations de tous les membres. Il se demandait en quoi le Bureau s'était mal acquitté de sa tâche, à supposer que cela fût le cas. La création d'autres mécanismes risquait d'aboutir à un cauchemar bureaucratique.

55. Les représentants de plusieurs groupes ont dit qu'ils avaient besoin de précisions sur la proposition qui avait été formulée et de davantage de temps pour tenir des consultations avant de se prononcer.

56. Compte tenu du débat qui venait d'avoir lieu, le Président du Comité a décidé de poursuivre les consultations bilatérales avec les représentants des groupes régionaux et avec le Bureau. L'objectif serait d'adopter une recommandation par consensus sur les propositions et de convenir d'une date de reprise de la séance avant septembre.

B. Reprise de la session (3 septembre 1997)

57. Conformément à l'accord conclu durant la première partie de la session, le Comité de l'information a repris sa dix-neuvième session le 3 septembre. Il était saisi d'une part d'un document de séance contenant une lettre adressée au Comité, dans laquelle le Secrétaire général formulait des propositions relatives aux mesures devant être prises dans le contexte de la réorientation des activités de l'Organisation, de l'autre d'un document de séance contenant le rapport de l'Équipe spéciale.

58. Le Sous-Secrétaire général à l'information a donné un aperçu du contenu de la note adressée au Comité et a indiqué que le Secrétaire général approuvait l'approche conceptuelle

et les idées directrices des principales recommandations de l'Équipe spéciale. De l'avis du Secrétaire général, l'information et la communication faisaient partie intégrante des activités de base de l'Organisation et ne représentaient pas uniquement un service d'appui.

59. Le Président de l'Équipe spéciale a pris la parole au nom de ses collègues et a mis en relief les principales recommandations contenues dans le rapport de l'Équipe. Les États Membres devaient faire en sorte que les mandats conférés dans les domaines de la communication et de l'information soient compatibles avec les ressources allouées aux départements concernés. L'Équipe spéciale n'avait pas l'intention de dire au Département comment faire son travail, mais plutôt de l'investir de l'autorité nécessaire et de l'aider à définir et poursuivre ses propres objectifs.

60. Le Président du Comité a ensuite informé le Comité que les consultations qu'il avait tenues avec les groupes régionaux et d'autres groupes l'avaient amené à penser que les États Membres avaient besoin de davantage de temps pour étudier la documentation dont le Comité était saisi et souhaitaient donc suspendre la session pour tenir des consultations. Il a assuré le Comité qu'il lui présenterait les résultats de ses consultations avant que la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) n'examine le point 89 de l'ordre du jour. Le Comité a donc décidé de suspendre la session.

IV. Établissement et adoption du rapport qui sera présenté par le Comité à l'Assemblée générale lors de sa cinquante- deuxième session

61. À sa 6e séance, le 19 mai 1997, le Comité a décidé par consensus de recommander à l'Assemblée générale l'adoption du projet de décision suivant.

Élargissement de la composition du Comité de l'information

L'Assemblée générale décide de porter de 89 à 90 le nombre des membres du Comité de l'information et nomme la République de Géorgie membre du Comité.

Notes

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-cinquième session, Supplément No 21 (A/35/21), annexe, sect. V.

² Ibid., trente-sixième session, Supplément No 21 (A/36/21); ibid., trente-septième session, Supplément No 21 (A/37/21 et Corr.1); ibid., trente-huitième session, Supplément No 21 (A/38/21 et Corr.1 et 2); ibid., trente-neuvième session, Supplément No 21 (A/39/21); ibid., quarantième session, Supplément No 21 (A/40/21); ibid., quarante et unième session, Supplément No 21 (A/41/21); ibid., quarante-deuxième session, Supplément No 21 (A/42/21); ibid., quarante-troisième session, Supplément No 21 (A/43/21); ibid., quarante-quatrième session, Supplément No 21 (A/44/21); ibid., quarante-cinquième session, Supplément No 21 (A/45/21); ibid., quarante-sixième session, Supplément No 21 (A/46/21); ibid., quarante-septième session, Supplément No 21 (A/47/21); ibid., quarante-huitième session, Supplément No 21 (A/48/21); ibid., quarante-neuvième session, Supplément No 21 (A/49/21); ibid., cinquantième session, Supplément No 21 (A/50/21).

³ Ibid., cinquante et unième session, Supplément No 21 (A/51/21).